



NUMÉRO	SUJET
67-2021- DISREN	Demande de crédit de CHF 102'697 pour la seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Elvira Rölli

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Depuis 2012, la Région de Nyon soutient la mise en œuvre de réseaux agroécologiques au sein de son territoire. Ces réseaux sont des associations d'agriculteurs qui mettent en place des surfaces de promotion de la biodiversité sur leurs parcelles en échange de subventions fédérales notamment. Après une première phase de mise en œuvre de 5 ans, les réseaux, forts de leur succès, renouvellent leur engagement pour une seconde phase de mise en œuvre, comme c'est le cas ici du réseau Cœur de la Côte.

Contexte / Enjeux

Comment la Région soutient la biodiversité ?

Contrats corridors et réseaux agroécologiques sont deux outils servant à promouvoir la biodiversité et à augmenter la circulation des espèces sur le territoire, ce qui est fondamental à leur reproduction.

Les contrats corridors sont des mesures mises en place sur des surfaces communales, cantonales et privées (par exemple, les golfs de Bonmont et du Domaine impérial, les CFF).

Les réseaux agroécologiques sont des mesures mises en place sur les surfaces agricoles utiles¹ (SAU) et sont portés par les agriculteurs, qui se constituent en association et mandatent un(e) biologiste responsable de la qualité des mesures et de leur mise en œuvre.

Les réseaux agroécologiques

Une fois constitués en réseaux agroécologiques (statuts associatifs), les agriculteurs reçoivent des soutiens de la Confédération (par le biais de l'Ordonnance sur les paiements directs, OPD), du Canton, des communes et de la Région pour maintenir, préserver ou renforcer les réseaux de déplacements de la faune et de la flore entre les biotopes, par la mise en place de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et leur mise en réseau. Le district compte sept réseaux agroécologiques : Eco Terre Sainte, La Frontière, Nyon Région, Balcon du Léman, la Serine, la Côte et le Cœur de la Côte. La Région de Nyon soutient financièrement quatre de ces réseaux : Eco Terre

¹ La surface agricole utile est affectée à la production végétale : terres arables, cultures, surfaces en herbe, jachères, etc. Pour une définition complète, se référer à [l'article 14 de l'Ordonnance sur la terminologie agricole \(OTerm\)](#)

Sainte, La Frontière, Nyon Région et Cœur de la Côte. Les soutiens régionaux sont accordés après réception et analyse des demandes reçues.

Les réseaux Eco Terre-Sainte et La Frontière ont été créés en 2012 et sont entrés dans leurs secondes phases en 2017. Ils ont alors bénéficié d'un soutien DISREN pour la mise en œuvre de leurs secondes phases (préavis 19-2017-DISREN et 20-2017-DISREN).

Les réseaux Nyon Région et Cœur de la Côte ont été créés respectivement en 2014 et 2016. Ils ont terminé leurs premières phases et sollicitent la Région pour soutenir leurs secondes phases de réalisation.

Le réseau Cœur de la Côte, une première phase réussie

Le périmètre du réseau Cœur de la Côte recouvre les territoires à l'est de ceux que regroupe le réseau Nyon Région : il inclut le vignoble de la Côte jusqu'à Tartegnin et Rolle, mais sans déborder sur les hauteurs du plateau de Burtigny et Essertines-sur-Rolle. Il est caractérisé par une orientation générale nord-est/sud-ouest dans l'inclinaison du vignoble de la Côte. Sur le plan paysager, le périmètre abrite une agriculture en majorité intensive organisée selon les remaniements parcellaires du siècle dernier. Le lien entre ces espaces est aujourd'hui principalement assuré par les cours d'eau et leurs milieux connexes, qui par endroits sont réduits à leur minimum, en particulier dans leurs tronçons supérieurs.

Sur le plan géographique, le périmètre recouvre tout ou partie des territoires de 11 communes du district de Nyon, à savoir Begnins, Bursinel, Bursins, Dully, Gilly, Gland, Luins, Rolle, Tartegnin, Vich et Vinzel.

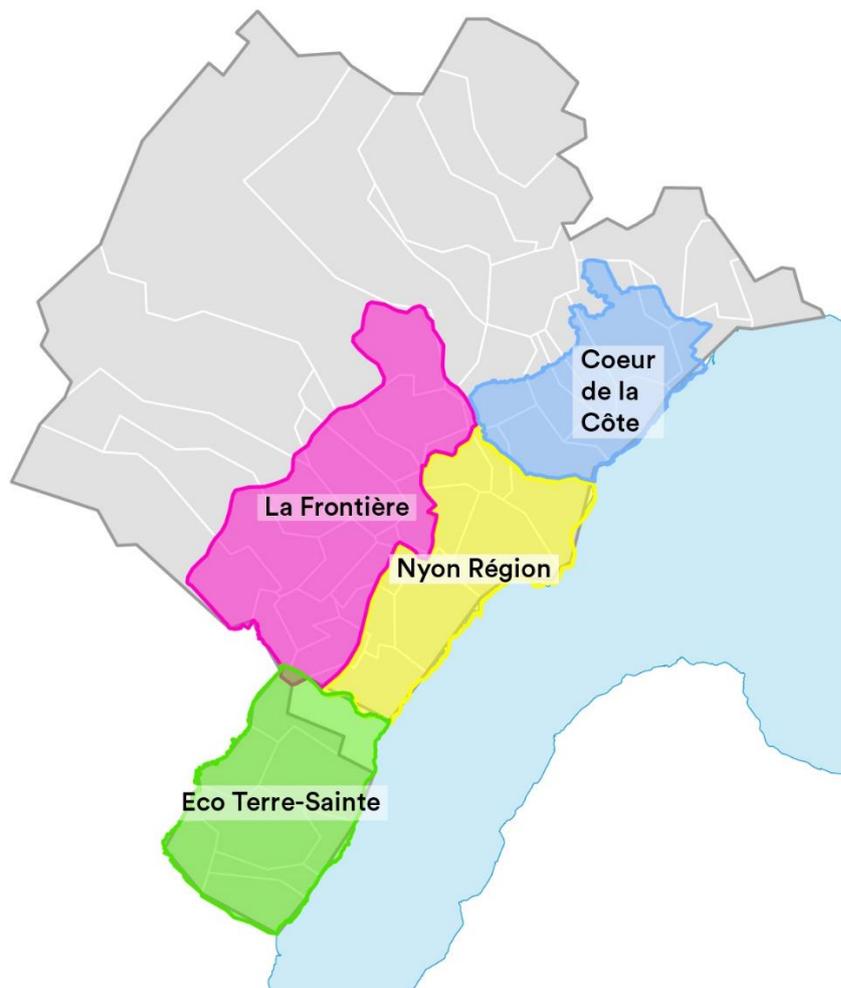


Figure 1 Carte du périmètre des réseaux agroécologiques soutenus par la Région de Nyon

Le réseau agroécologique Cœur de la Côte réunit la majorité des agriculteurs du périmètre dans une démarche collective et raisonnée, orientée vers l'intégration intelligente de la production agricole et de la nature.

Les mesures mises en œuvre dès son lancement favorisent les populations de nombreuses espèces sauvages faunistiques et floristiques caractéristiques de la région en facilitant leurs déplacements et leur dispersion, mais aussi en multipliant les habitats, refuges et zones de nourrissage qui leur sont indispensables. Parmi celles-ci figurent plusieurs espèces cibles d'intérêt du réseau écologique cantonal (REC-VD).

Les résultats constatés à fin 2020 au terme des 5 premières années de mise en œuvre sont très concluants et vont bien au-delà des exigences des objectifs établis par la Confédération.

Exigences de l'OPD	Objectif de la première phase	Bilan après 5 ans
Objectifs quantitatifs	Au moins 7% de la SAU doivent être consacrés à la promotion de la biodiversité	25,52% de SPB de la SAU sont consacrés à la promotion de la biodiversité
Objectifs qualitatifs	Au moins 5% de la SAU doivent être constitués de SPB de qualité	10,6% des SPB sont de qualité

Ces résultats ont été obtenus principalement par une instauration très conséquente de surfaces viticoles à biodiversité naturelle (237 ha), i.e. les vignes répondant aux critères biologiques fixés par l'OPD. Dans une moindre mesure, l'instauration de prairies extensives (79 ha) et de pâturages extensifs (30 ha) a également contribué au dépassement des objectifs quantitatifs.

Le bilan complet de la première phase figure en annexe.

Une importante deuxième phase

En regard des excellents résultats de la première phase, l'association du réseau reconduit une nouvelle phase de mise en œuvre, de 8 ans cette fois, conformément à l'art. 62, al. 3 de l'OPD, soit pour la période 2021-2028. Les objectifs fixés par l'OPD sont les suivants :

Exigences de l'OPD	PHASE 1 (terminée) Après 6 ans	PHASE 2 (à venir) Après 14 ans
Objectifs quantitatifs	Au moins 7% de la SAU doivent être consacrés à la promotion de la biodiversité	12% de SPB de la SAU doivent être consacrés à la promotion de la biodiversité
Objectifs qualitatifs	Au moins 5% de la SAU doivent être constitués de SPB de qualité	50% des SPB doivent être de qualité

Sont considérées comme SPB de haute qualité écologique, les surfaces qui :

- satisfont aux exigences du niveau de qualité II
- satisfont aux exigences des jachères florales, des jachères tournantes, des bandes culturales extensives, des ourlets sur terres assolées
- sont exploitées conformément aux exigences d'habitat naturel propre aux espèces cibles et aux espèces caractéristiques sélectionnées.

Considérant qu'au terme de la première phase de réalisation, les objectifs quantitatifs de la seconde phase sont déjà atteints, la priorité absolue est donnée à l'atteinte des objectifs qualitatifs. Au vu des perspectives de développement du réseau, l'augmentation nécessaire de SPB en qualité II pourrait se situer autour des 60 ha, ce qui est considérable. Le levier principal pour atteindre l'objectif qualitatif est d'améliorer la qualité sur les surfaces viticoles à biodiversité naturelle.

Suivent les passages en qualité II des prairies extensives, des haies et bosquets, des pâturages extensifs, des jachères florales et des cultures extensives. A cela s'ajoute la mise en œuvre de mesures spécifiques favorisant les espèces-cibles et caractéristiques du réseau (liste ci-après).

	Espèce (nom français)	Type	Statut
Espèces cibles prioritaires	Azuré de l'esparcette	Papillon	Vulnérable
	Huppe fasciée	Oiseau	Vulnérable
	Souci des champs	Plante	En Danger
Espèces cibles	Pie-grièche écorcheur	Oiseau	Non menacé
	Decticelle bicolore	Sauterelle	Vulnérable
	Caloptène italien	Criquet	Vulnérable
	Criquet des roseaux	Criquet	Non menacé
	Linaire bâtarde	Plante	Vulnérable
Espèces caractéristiques	Demi-Deuil	Papillon	Non menacé
	Azuré du trèfle	Papillon	Potentiellement menacé
	Coronille bigarée	Plante	Non menacé

Une ambition vient s'ajouter à ces objectifs, à savoir la préservation des résultats et acquis de la phase I, tant ceux-ci sont significatifs.

Les objectifs biologiques généraux retenus pour la phase II de mise en œuvre du réseau s'énoncent donc comme suit :

- maintenir et valoriser les ressources génétiques domestiques liées à l'agriculture et son corollaire qui est la préservation des acquis de la phase I
- renforcer les liaisons biologiques régionales et supra-régionales
- renforcer les sous-réseaux des « milieux agricoles extensifs » et des « milieux secs » du REC en tenant compte des liaisons biologiques pré-existantes ou établies lors de la phase I
- préserver, revitaliser, renforcer et relier les entités biologiques et paysagères particulières du périmètre
- conserver et amplifier le patrimoine prairial local traditionnel
- maintenir et valoriser la flore ségétale présente dans le périmètre.

Des informations supplémentaires et plus détaillées se trouvent dans le dossier complet en annexe.

Financement

Pour la première phase de ce réseau, un soutien de CHF 135'000 a été accordé par la Région de Nyon, soit CHF 27'000/année. Cela représentait 21% du budget global (préavis 42-2014).

Pour rappel, la Région de Nyon a déjà approuvé un soutien DISREN pour deux des réseaux sis sur le district, puisque les réseaux agroécologiques Eco Terre-Sainte et Frontière sont déjà entrés dans leurs deuxièmes phases en bénéficiant d'un soutien DISREN (préavis 19-2017-DISREN et 20-2017-DISREN).

Dans la continuité du soutien aux deux premiers réseaux, il est proposé de soutenir les réseaux Nyon Région et Cœur de la Côte en recourant au DISREN.

Investissement considéré

Le budget de la deuxième phase du réseau Cœur de la Côte est de CHF 1'615'000, y compris CHF 1'418'600 pour l'investissement.

Le soutien accordé par le biais du DISREN concerne uniquement la part d'investissement du budget total du projet : il s'agit ici de la part requise pour les plantations, ensemencements, fournitures

végétales, fournitures matérielles pour les plantations et l'encadrement technique nécessaire aux travaux. Les coûts de fonctionnement, i.e. les coûts relatifs au travail d'administration, de coordination et de suivi du réseau, ne sont pas sujets au soutien régional.

Portage du DISREN

Un réseau agroécologique a la particularité d'avoir un cercle porteur large, composé de toutes ses communes territoriales.

De plus, certaines communes sont territoriales dans le cas de deux, voire trois réseaux. Leur contribution au cercle porteur est alors proportionnelle à la part de surface agricole utile comprise dans le réseau. Pour exemple, une commune ayant 60% de sa SAU comprise dans le réseau va contribuer pour 60% au cercle porteur et pour 40% au cercle solidaire. Les parts inférieures à 10% ne sont pas prises en compte.

Enfin, le cercle porteur est tenu de désigner une commune boursière, qui assurera le suivi administratif de la subvention DISREN.

Frais d'accompagnement

La Région de Nyon investit des ressources humaines pour l'accompagnement des projets DISREN. Un coût d'accompagnement doit ainsi être intégré. Il est calculé sur une base forfaitaire selon le montant de la part régionale (fonds tiers déduits), soit 2% de CHF 263'770.35 donc CHF 5275.41. Ce montant est ensuite réparti proportionnellement entre le cercle porteur et le cercle solidaire.

Financement requis

Sur cette base et sur les principes de cofinancement du DISREN, l'investissement du cercle solidaire s'élève à CHF 102'697, soit 39% de la part d'intérêt régional. La participation régionale prévaut pour les années 2021 à 2028 incluse. Un huitième du montant total est donc versé chaque année.

Financement tiers

Le financement global, incluant les financements tiers, est résumé par le tableau ci-après.

Financier	Somme financée (CHF)	Pourcentage représenté
Association RE Cœur de la Côte (cotisations)	872'000	54%
Canton de Vaud	57'980	4%
Communes territoriales	161'073	10%
Région de Nyon	102'697	6%
Autres (Nos oiseaux, FSP, etc.)	421'250	26%
Total	1'615'000	100%

Communication

La Région de Nyon valorisera ce soutien dans sa communication.

Les supports de communication du réseau Cœur de la Côte et des communes afficheront le logo de la Région parmi les partenaires de soutien, selon point prévu à cet effet dans la convention.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Maillage cohérent à l'échelle du territoire en faveur de la biodiversité, de sa promotion et de sa préservation.
Bénéfices pour les communes	Soutien pour les efforts en matière de biodiversité et vue d'ensemble pour en assurer la cohérence.

Bénéfiques pour les habitants

Cadre de vie amélioré, avec une plus grande qualité paysagère du lieu de vie et environnement plus sain.

Conclusion

Les réalisations visibles des réseaux agroécologiques présentent un intérêt grandissant auprès des différents acteurs : collectivités publiques, scolaires, grand public et agriculteurs. Pour un investissement raisonnable, le retour en termes de qualité de la biodiversité et du paysage est considérable. Les réseaux agroécologiques contribuent favorablement à la sensibilisation des élèves et du grand public dans le périmètre. La préservation de la biodiversité est inscrite dans la politique environnementale de la Région de Nyon.

Annexes

- Fiche DISREN
- Bilan de la phase I
- Dossier de projet complet de la phase II

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 67-2021-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 102'697
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 102'697 en faveur du réseau agroécologique Cœur de la Côte
- d'imputer le montant total de CHF 102'697 sur le fonds DISREN II.
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 39% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 25 mars 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegny
Président

Boris Mury
Secrétaire général

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Seconde phase du réseau agroécologique Cœur de la Côte			
Numéro de préavis	PR 67-2021-DISREN			
Communes territoriales	Voir porteur A et B			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

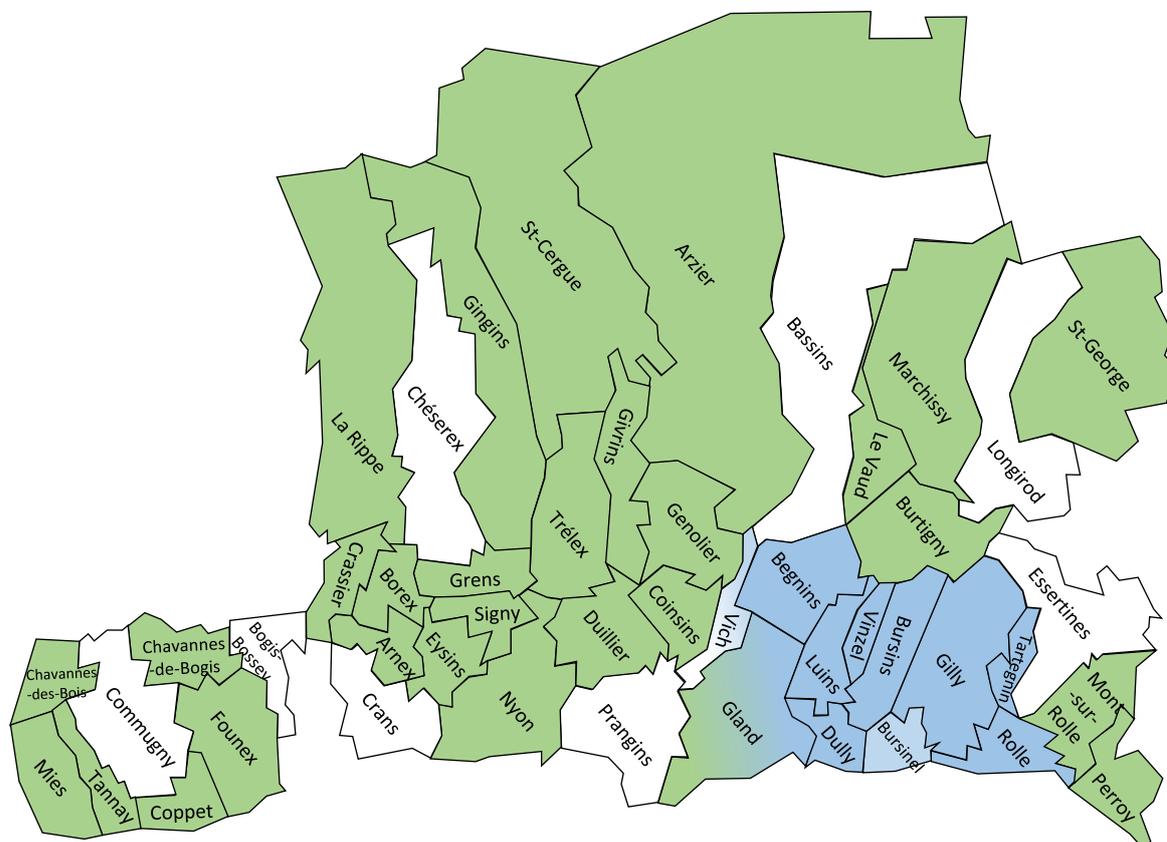
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 1'615'000	100%
Fonds tiers	CHF 1'351'230	83,7%
Part régionale	CHF 263'770	16,3%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire bénéficiaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Begnins, Bursins, Dully, Gilly, Gland (50%), Luins, Rolle, Tartegnin, Vinzel	57,3%	151'020
Porteur B	Bursinel, Vich (30%)	3,8%	10'053
Solidaire A	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Borex, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Duillier, Eysins, Founex, Genolier, Gingins, Givrins, Gland (50%), Grens, La Rippe, Le Vaud, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Trélex	38,9%	102'697
Solidaire B	Aucune	0,0%	0



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Communes territoriales
Porteur B	Communes territoriales non-membres du DISREN
Solidaire A	Toutes les communes membres du DISREN hors communes porteuses
Solidaire B	Aucune

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle	Coût/habitant (CHF)
Porteur A	151'020	18'877,5	8.00
Porteur B	10'053	837,8	12.00
Solidaire A	102'697	68'464,5	1.50
Solidaire B	0	0	0.00

La répartition des montants pris en compte est établie sur la base des dernières données officielles, en notre possession. Une répartition définitive sera établie dès que les chiffres officiels seront publiés.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	1,7%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,02 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2021

Impact en % (avant compensation)	27,0%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,25 pt